



PRÉFET DE L'ARIÈGE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES DE L'ARIÈGE**

Service Environnement Risques

Service de Police de l'Eau et des Milieux Aquatiques

affaire suivie par : Philippe CALMETTE
tél. : 05 61 02 15 68 - fax : 05 61 02 15 15
mél : philippe.calmette@ariefge.gouv.fr

Foix, le 21 août 2013

Monsieur le Directeur Départemental

à
Mairie d'Ax les Thermes
Place Roussel

09110 AX LES THERMES

référence : PC/BC

objet : création d'un lotissement communal de 9 lots au lieu-dit "Treimoles" à Ax les Thermes

PJ :

nom du document : AX_LOTISSEMENT TREIMOLES_regulier_21aout2013.odt

Monsieur le maire,

Par courrier en date du **30/05/2013**, vous avez déposé un dossier de déclaration concernant :

la création d'un lotissement communal de 9 lots au lieu-dit "Treimoles" à Ax les Thermes

dossier enregistré sous le numéro : **09-2013-00192**

J'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception de ce courrier.

Copies du récépissé et de ce courrier doivent être affichés à la mairie pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à la disposition du public sur le site Internet des services de l'État en Ariège durant une période d'au moins six mois.

Cette décision sera alors susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent. Le délai de recours est de deux (2) mois pour le permissionnaire et de un (1) ans pour les tiers. Ce délai commence à courir à compter de la publication ou de l'affichage de la décision. Si l'installation n'a pas été mise en service dans les six (6) mois suivant la publication ou l'affichage de la décision, le délai de recours continue à courir pendant les six (6) mois qui suivent cette mise en service.

.../...

Siège :
10 rue des Salenques
BP 10 102
09007 FOIX cedex
téléphone : 05 61 02 47 00
télécopie : 05 61 02 47 47

Localisation des services :
Administration générale, Aménagement-urbanisme-habitat,
Connaissance et animation des territoires
10 rue des Salenques

Economie agricole, Environnement-risques, Sécurité routière,
1 rue Fenouillet

courriel : ddt@ariefge.gouv.fr
Horaires d'ouverture au public du Lundi au Vendredi - 9h 00 /11 h 30 - 14 h 00 /16 h 00
[Site internet : www.ariefge.gouv.fr](http://www.ariefge.gouv.fr)

En conséquence, lorsque les travaux sont achevés ou lors de leur mise en service, nous vous demandons de bien vouloir nous convier à la réception de ces derniers et nous faire parvenir le plan de récolement après travaux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le responsable du service de police de l'eau
et des milieux aquatiques

signé
Jean-Paul RIERA

copie : DT de Foix – 2au – Christian Clarac